

2025-03-27-28 : Versement d'une subvention dans le cadre de la convention pluri-annuelle d'objectif avec l'association l'Echappée Belle

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 20 heures 30, en application des articles L.5211-2 et L. 5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées du Haut-Anjou, sous la Présidence de Monsieur Etienne Glémot, Président.

Département de Maine-et-Loire

Arrondissement de Segré-en-Anjou-Bleu

**Étaient présents :**

Valérie AVENEL, Jacques BONHOMMET, Marie-Ange FOUCHEREAU, Pierre-Pascal BIGOT, Jean PAGIS, Guy CHESNEAU, Sébastien DROCHON, Diana LEPRON, Dominique MENARD, Françoise PASSELANDE, Yamina RIOU, Vincent PETIT, Patrice TROISPOILS, Pascal CRUBLEAU, Frédérique LEHON, Amaud FREULON, Vincent REBILLARD, Isabelle CHARRAUD, David GEORGET, Etienne GLÉMOT, Vincent VIGNAIS, Marie-Claude HAMARD, Nooruddine MUHAMMAD, Christelle BURON, Véronique LANGLAIS, Marc-Antoine DRIANCOURT, Estelle BASTARD, Michel POMMOT, Rachel SANTENAC, Brigitte OLIGNON, Liliane LANDEAU, Virginie GUICHARD, Emmanuel CHARLES, Florence MARTIN, Christelle LAHAYE, Catherine BELLANGER-LAMARCHE, Annick HODÉE, Jean-Pierre BRU, Mireille POILANE

**Étaient excusés :**

Alain BOURRIER, Christian MASSEROT, Muriel NOIROT, Maryline LEZE, Joël ESNAULT, Jean-Marie JOURDAN, Michel BOURCIER, Antoine MICHEL, Marie-Hélène LEOST, Dominique FOUIN

**Pouvoirs :**

Muriel NOIROT donne pouvoir à Etienne GLÉMOT, Christian MASSEROT donne pouvoir à Christelle BURON, Maryline LÉZÉ donne pouvoir à Estelle BASTARD, Joël ESNAULT donne pouvoir à Florence MARTIN, Antoine MICHEL donne pouvoir à Christelle LAHAYE, Jean-Marie JOURDAN donne pouvoir à Annick HODÉE, Michel BOURCIER donne pouvoir à Jean-Pierre BRU

**Secrétaire de séance :** Yamina RIOU

Membres en exercice :49
Membres présents :39
Pouvoirs :7
Quorum :25
Votants :46
Votes pour :46
Votes contre :0
Abstention :0
Date de convocation : 21/03/2025
Date d'affichage: 10 AVR. 2025

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250327-2025-03-27-28-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2025  
Date de réception préfecture : 10/04/2025

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,**

**SUR** proposition du Président ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** les statuts de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou ;

**VU** l'axe 4 du Projet de Territoire dit « Renouveler la gouvernance du territoire et poursuivre l'ouverture aux acteurs du territoire » ;

**VU** l'engagement de la labellisation Lucie 26000 « Mettre en place une gouvernance responsable » ;

**CONSIDERANT** les objectifs poursuivis par l'Association : coordonner, animer, développer, créer et valoriser des activités culturelles ou socioculturelles sur les communes de Val d'Erdre Auxence, Bécon-les-Granits, Saint Augustin et Erdre-en-Anjou ;

**CONSIDERANT** les valeurs de culture éducative et récréative, de proximité et d'accessibilité au plus grand nombre, auxquelles répond l'Association ;

**CONSIDERANT** la diversité des actions qu'elle cherche à mener et des publics et des acteurs culturels qu'elle souhaite associer ;

**CONSIDERANT** les orientations récentes de l'Association et en particulier celles concernant la jeunesse et l'ouverture à des domaines artistiques peu explorés jusqu'alors : danse contemporaine, art contemporain... ;

**CONSIDERANT** la compétence culture figurant dans les statuts de la Collectivité,

**CONSIDERANT** la concrétisation d'un service action culturelle au sein de la Collectivité, au côté du service lecture public déjà existant ;

**CONSIDERANT** l'engagement de la collectivité dans un Contrat Local d'Education Artistique (depuis 2021) poursuivant ainsi les objectifs de sensibilisation, d'accès de tous à l'art et à la culture et de proximité de l'offre artistique ;

**CONSIDERANT** depuis 2022 la naissance d'une saison baptisée « Habille toi on sort ! » regroupant les actions menées par la Collectivité et ses partenaires culturels ;

**CONSIDERANT** l'objectif d'exemplarité de la Collectivité en matière de Responsabilité Sociétale des Organisation et donc de développement durable ;

**CONSIDERANT** les engagements de la collectivité pour un territoire actif à tous âges, au travers de son service Petite enfance, Enfance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.

Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250327-2025-02738-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2025

et Jeunesse et de son Centre Intercommunal d'Action Social notamment ;

**CONSIDERANT** que la précédente convention arrive à échéance le 31 décembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que le projet 2024-2026 présenté par l'Association répond aux objectifs du Projet Culturel de Territoire de la collectivité et qu'il est d'intérêt communautaire de conclure une nouvelle convention pour la période 2024-2026.

**ENTENDU** l'exposé de Madame RIOU, rapporteur,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité, décide :**

- **D'approuver le versement de la subvention de 41 400 euros sollicitée par l'association l'Echappée Belle pour l'année 2025 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.**

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré en séance  
le 27 mars 2025  
au Lion d'Angers,

Etienne Glémot

Président

Dominique Ménard

Secrétaire de Séance



Accusé de réception en préfecture  
049-200071868-20250327-2025-03-25-28-DE  
Date de télétransmission : 10/04/2025  
Centre de récépissé : 190425

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes dans les deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Représentant de l'État dans le Département.